

MARCHÉ DE PRESTATIONS AUDIOVISUELLES ET GRAPHIQUES

PRESTATION AUDIOVISUELLE ET GRAPHIQUE POUR LA PRODUCTION DE VIDEOS DE DIVULGATION ET LA CONCEPTION/IMPRESSION DE PANNEAUX INFORMATIFS DANS LE CADRE DU PROJET INTERREG SUDOE SOE3/P4/E0874 MONTCLIMA "RISQUES NATURELS CLIMATIQUES DANS LES ZONES DE MONTAGNE DE LA REGION SUDOE".

Objet de la consultation : La présente consultation a pour objet de sélectionner un prestataire pour la réalisation de deux vidéos de valorisation des résultats du projet MONTCLIMA sur deux territoires différents et de conception/impression de panneaux informatifs qui seront installés (installation non-incluse dans la prestation) sur sites pilote du projet.

Pouvoir adjudicateur :

GEIE FORESPIR
23 bis boulevard BONREPOS
31000 TOULOUSE
+33 534 414 320
<http://www.foespir.com>

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Identification de la structure

1.1. Pouvoir adjudicateur et chef de file du projet

GEIE FORESPIR, groupement Européen d'Intérêt Economique, immatriculé sous le numéro unique d'identification Siret 423 872 001 000 23 dont le siège se trouve 23 bis boulevard Bonrepos 31000 TOULOUSE / France.

1.2. Personne en charge de l'exécution et du suivi du marché

La personne signataire du marché est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR.

1.3. Personnes auprès desquelles des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre technique et administratif est M. Chauvin, Directeur de FORESPIR, sebastien.chauvin@forespir.com

2. Conditions générales et caractéristiques du marché

2.1. Procédure

Le GEIE FORESPIR est un organisme de droit public selon la définition européenne (qui peut inclure des organismes ayant une personnalité juridique privée) dans la mesure où elle répond aux critères suivants :

- a. Il a été créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial ;
- b. Il est doté de la personnalité juridique ; et
- c. soit il est financé majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public, soit sa gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes, soit son organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public.

A ce titre, FORESPIR doit se conformer à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et ainsi respecter les principes de la commande publique : mise en concurrence, transparence et d'égalité de traitement.

Bien qu'étant une dépense commune ONF/FORESPIR, la présente mise en concurrence est, conformément à l'avenant à l'accord de collaboration du projet et son annexe 1, portée par FORESPIR, bénéficiaire du projet Interreg SUDOE SOE3/P4/E0874 MONTCLIMA, qui applique par conséquent le « Règlement intérieur d'achat visant la conformité du GEIE FORESPIR à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par des personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ».

Ce règlement intérieur d'achat prévoit que pour les achats de fournitures, services ou travaux d'un montant compris entre 3 000 € HT et 15 000 € HT, l'adjudicateur FORESPIR élabore un « cahier des charges simple du produit ou service attendu précisant la nature de l'achat, caractéristiques ou spécificité technique, volume, délais, livraisons, etc. Le cahier des charges est plus ou moins détaillé en fonction de la nature et du montant de l'achat envisagé ; notamment lorsqu'il s'agit d'un besoin lié à l'accomplissement d'un projet. »

S'agissant d'un service ou produit spécialisé, le règlement d'achat prévoit que l'adjudicateur FORESPIR « **demande 3 devis minimum (avec accusé de réception afin de prouver que les demandes ont été effectuées même en l'absence de réponses de la part du prestataire), et/ou procède à une publicité sur le site Internet de FORESPIR et le cas échéant sur celui du projet concerné ou à défaut utilise l'offre publique courante** ».

L'analyse et le classement des offres seront réalisés par FORESPIR et par l'ONF et l'attribution du marché sera notifiée par voie électronique avec accusé de réception, par FORESPIR à l'attributaire.

2.2. Durée, prise d'effet et modalités d'attribution du marché

Le démarrage de la prestation est programmé au 18/10/2022.

Le projet MONTCLIMA se termine le 31/12/2022. A cette date, la présente prestation ainsi que la facturation devront avoir été réalisés.

Le marché est attribué à un seul et même soumissionnaire.

2.3. Conditions générales d'exécution du marché, budget estimé et modalités de règlement

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Tous les prix sont exprimés hors TVA.

Les prix sont unitaires et réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant les prestations prévues dans le présent marché.

La diminution ou l'augmentation du montant contractuel du marché, quel qu'en soit le montant, ne donne droit à aucune indemnité pour le titulaire. Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

Un acompte pourra être versé dont le montant n'excédera jamais la valeur de la prestation à laquelle il se rapporte. Le solde du marché sera versé après une complète exécution de la prestation.

2.4. Facturation

S'agissant d'une dépense commune portée par 2 bénéficiaires du projet MONTCLIMA (ONF et FORESPIR), la présente prestation devra faire l'objet de 2 factures qui seront envoyées aux 2 entités dans les conditions suivantes :

- ⇒ Facture comportant les informations suivantes : le nom de la structure, l'adresse du titulaire et la mention « projet INTERREG SUDOE SOE3/P4/E0874 MONTCLIMA » ;
- ⇒ Objet de la facturation ;
- ⇒ Période de réalisation de la prestation ;
- ⇒ Prix HT, TTC et TVA si applicable ;
- ⇒ Modalités de règlement et référence bancaire du titulaire ;
- ⇒ Date d'établissement de la facture obligatoirement antérieure au 31/12/2022.

Les factures ne respectant pas ce formalisme seront refusées.

2.5. Modalités de présentation des candidatures

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français, ou en espagnol, ou en portugais ou en anglais.

Les candidats doivent présenter leur dossier dans les conditions décrites ci-dessous sous peine d'être écartés.

Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

1. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne habilitée à l'engager attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-14 du code français de la commande publique ;
2. Une présentation sommaire de l'entité candidate avec des références de réalisations antérieures (des réalisations antérieures en lien avec les thématiques suivantes seraient un plus : forêt, montagne, risques naturels, Pyrénées) ;
3. Une offre économique chiffrée ;
4. Une acceptation du cahier des clauses techniques particulières daté et signé

2.6. Critères d'attribution de cet appel d'offre

Les réponses à cette consultation seront évaluées sur 100 points, selon les critères suivants :

Valeur technique	Nb de points
Pertinence de la réponse / Appréciation des références	70
Prix	30

2.7. Modalités de réponse à cet appel d'offre :

Les réponses sont à adresser au plus tard le **14 octobre 2022 (17h, heure de Paris, France)**, uniquement par courrier électronique adressé à sebastien.chauvin@forespir.com

L'analyse des offres et le choix du prestataire aura lieu le 17/10/2022 au plus tard.

1. Contexte de la consultation

Les pertes économiques totales causées par les extrêmes météorologiques dans les pays membres de l'UE au cours de la période 1980-2015 se sont élevées à plus de 433 milliards d'euros. La plupart des impacts économiques sont causés par les inondations (38%), suivies par les tempêtes (25%), les sécheresses (9%) et les vagues de chaleur (6%). En ce qui concerne les incendies, 85 % des surfaces brûlées chaque année se trouvent au Portugal, en Espagne, en France, en Grèce et en Italie. Dans le cycle de gestion des catastrophes (préparation-réaction-récupération-atténuation), chaque euro dépensé en prévention permet d'économiser entre 4 et 7 euros dans la gestion post-catastrophe.

Les principaux risques naturels dans la zone SUDOE sont étroitement liés au climat car les facteurs de déclenchement sont souvent des événements météorologiques dont la fréquence et l'intensité augmentent en raison du changement climatique. Dans la mesure où ces derniers peuvent avoir un impact significatif sur les risques naturels, il est pertinent de les intégrer dans leur évaluation et dans les stratégies de gestion et de prévention.

MONTCLIMA entend faire en sorte que les résultats des projets précédemment cofinancés par les programmes de l'UE ne se limitent pas au circuit fermé de la communauté scientifique ou aux archives des bénéficiaires, mais soient utilisés, capitalisables et utilisables, au profit des territoires de montagne du SUDOE, et contribuent à l'amélioration des politiques de prévention et de gestion des risques, et d'adaptation au changement climatique des États membres. MONTCLIMA utilisera et promouvra les meilleures stratégies et outils de diagnostic, de prévention et de gestion des risques, en intégrant la composante changement climatique. Ainsi, le projet vise à développer et mettre en œuvre une stratégie transnationale visant à renforcer la résilience des territoires du SUDOE, basée sur la capitalisation d'expériences réussies et leur réplique dans les zones montagneuses du SUDOE. MONTCLIMA permettra également de recueillir les meilleures pratiques en matière de gestion et de prévention des risques naturels.

Techniquement, l'approche du projet vise à atteindre les objectifs suivants :

- Amélioration des plans de prévention et de gestion des risques naturels.
- Augmenter la résilience des territoires de montagne du SUDOE face aux risques naturels renforcés par le changement climatique.
- Utilisation des meilleures pratiques dans leur application en zone de montagne.
- Favoriser les politiques de prévention et de gestion des risques en faveur de l'adaptation au changement climatique.
- Diffuser et promouvoir les meilleures pratiques.

Le partenariat du projet est composée d'un chef de file, le Consortium de la Communauté de Travail des Pyrénées, et de partenaires : le Centro de Investigación Ecología y Aplicaciones Forestales (Espagne, Catalogne), NEIKER-Instituto Vasco de Investigación y Desarrollo Agrario, SA (Espagne, Pays Basque), la Fundación Cesefor (Espagne, Castilla y León), l'Instituto Politécnico de Bragança (Portugal, Bragança), l'Oficina Nacional Forestal, le GEIE FORESPIR, le Centro de Estudos e Expertise em Riscos, Meio Ambiente, Movilidade e Planejamento et la Comunidade Intermunicipal da Região de Leiria (Portugal, Leiria). Il a également des partenaires associés, entre autres, avec Andorra Reçerca + Innovació.

Plus d'informations sur le projet : <https://www.montclima.eu/>

2. Financement du projet

Le projet MONTCLIMA est cofinancé à hauteur de 75% par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg SUDOE.

Le Programme Interreg Sudoe soutient le développement régional dans le sud-ouest de l'Europe en finançant des projets transnationaux par le biais du Fond FEDER. Ainsi, il promeut la coopération transnationale pour traiter

des problématiques communes aux régions de l'ensemble du territoire couvert, comme le bas investissement en recherche et développement, la basse compétitivité de l'entreprise petite et moyenne et l'exposition au changement climatique et risques environnementaux.

Les projets approuvés par le Programme portent sur l'un des cinq axes prioritaires, préalablement définis ; ces derniers étant ceux dans lesquelles la coopération transnationale cause un plus grand impact sur le territoire couvert par le programme :

1. Recherche et innovation
2. Compétitivité des PME
3. Économie faible en carbone
4. Lutte contre le changement climatique
5. Environnement et efficacité de ressources

3. Prestation demandée

Le projet MONTCLIMA prévoit une action de communication comprenant notamment la mise en œuvre de plusieurs supports de communication. FORESPIR et l'ONF ont porté la mise en place d'actions concrètes sur le terrain en faveur d'une meilleure connaissance sur les risques naturels et de gestion des risques naturels. Ils souhaitent se saisir de cette opportunité pour réaliser deux vidéos de présentation de ce qui a été fait dans le cadre du projet sur ces sites pilotes projet et contribuer à l'amélioration de la prévention en installant des panneaux informatifs à proximité des sites.

Prestation demandée n°1 : réalisation de 2 vidéos

Objectif principal des vidéos : présenter les enjeux liés à la prévention et à la gestion des risques naturels en zone de montagne ; présenter comment le projet MONTCLIMA et particulièrement les réalisations des deux partenaires FORESPIR et ONF contribuent à ces enjeux et à améliorer l'état initial.

Cibles : Acteurs institutionnels sectoriels, grand public.

Mode(s) de diffusion : internet (sites web, réseaux sociaux), colloque(s).

Durée de chaque vidéo : entre 5 et 10 minutes, ajustements possibles d'un commun accord.

Langues : Les interventions des interviewés pour la vidéo ONF seront en français
Les interventions des interviewés pour la vidéo FORESPIR seront en espagnol ou en catalan
Pas de voix-off prévu

Lieux de tournage : a minima 1 tournage en France (Cerbère – Pyrénées-Orientales – France)
1 tournage en Andorre

Type de lieux de tournage : extérieur.

Caractéristiques spéciales à prévoir :

- Intégration d'animations (logo/carte/images numériques/pictogrammes) pour faciliter la compréhension du sujet (à définir d'un commun accord avec le prestataire retenu lors de la phase d'élaboration).
- Une conception graphique générale qui reflète les obligations de communication du programme Interreg SUDOE (y compris le logo du programme et le texte).
- Des vidéos ou des photos des partenaires peuvent être utilisées si nécessaire et si la qualité est suffisante.

Prestation demandée n°2 : conception / impression de 2 panneaux informatifs

- Conception de deux panneaux informatifs : les panneaux devront utiliser la charte graphique du projet MONTCLIMA (charte qui sera remise au prestataire lors du lancement de la mission).
- Impression des deux panneaux : le prestataire devra se charger du tirage et de l'expédition aux clients ONF et FORESPIR.

Format : 80 x 120 cm

Impression : numérique avec lamination (protection adhésive transparente)

Support : composite 3 mm Dilite (marque équivalente à Dibond, Bond, Reynobond etc)

Composite : résine recouverte recto verso d'une plaque d'aluminium laqué blanc

Les tâches indiquées seront réalisées en étroite collaboration avec FORESPIR et l'ONF-RTM, par le biais de réunions en ligne, de mailing, etc. pour une bonne coordination des différentes actions. Prévoir un moment avec FORESPIR et l'ONF-RTM pour la définition, le feedback et les modifications du projet avant de valider les vidéos et les panneaux.

4. Précisions quant aux éléments remis par le prestataire :

Les vidéos doivent être remises aux partenaires ONF et FORESPIR afin de pouvoir la réutiliser à d'autres occasions et de la communiquer aux autres partenaires du projet pour qu'ils puissent également l'utiliser. L'ensemble des prises de vues effectuées lors des journées de tournages seront remises à FORESPIR et ONF-RTM et seront la copropriété des partenaires et de l'entreprise retenue.

La livraison des produits (vidéos et panneaux) est prévue pour le 31/12/2022 maximum.

----- **A SIGNER PAR LE CANDIDAT** -----

Lu et approuvé

Date :

Signature et tampon :